



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE de CONCORET  
56430 – CONCORET**

SEANCE DU MARDI 08 MARS 2016

*L'an deux mille seize, le 08 mars, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CONCORET, dûment convoqué le 01 mars 2016, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ronan COIGNARD, Maire de CONCORET.*

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 15

Présents :

COIGNARD Ronan	AUBRY Gwenaël	LURETTE Gilles
AUBERT Jean-Marie	GARCIA Déborah	MEZZALIRA Nicolas
AUBERT Joëlle	GORTAIS Edmond	SAILLARD Loïc
MULLER Sarah	LE BOURHIS Jean-Pierre	VIMAL DU MONTEIL Philippe

Secrétaire de séance : SAILLARD Loïc

Absents excusés : LEGLOAHEC Yann (pouvoir à R. COIGNARD) - COAT Alain (pouvoir à E. GORTAIS) - EVEILLARD Evelyne (pouvoir à J. AUBERT).

**N° 01/03/2016 - CONSEIL MUNICIPAL DU 09/02/2016 :  
Approbation du compte rendu**

M. le Maire demande à l'assemblée de valider le compte rendu du dernier conseil municipal.

Après délibération, le conseil décide d'approuver, par un vote à mains levées et à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 09/02/2016.

**N° 02/03/2016 - TAUX D'IMPOSITION 2016**

Le conseil municipal, fixe chaque année, les taux de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non-bâties.

Après délibération, le conseil municipal, DECIDE (par un vote à mains levées et à l'unanimité) de maintenir les mêmes taux qu'en 2015, à savoir :

- Taxe d'habitation : 15.39 %
- Taxe foncière bâti : 19.98 %
- Taxe foncière non bâti : 54.86 %

**N° 03/03/2016 – ANIMATIONS 2016**

Mme Sarah MULLER présente à l'assemblée les différents événements culturels retenus par la commission Patrimoine Tourisme et Vie Associative, qui s'est réunie le 15 février 2016.

## **Fête de la Bretagne (Gouel Breizh) :**

La Fête de la Bretagne / Gouel Breizh a rassemblé en 2015 plus de 400 000 personnes en Bretagne, ailleurs en France et dans le monde autour d'événements artistiques et festifs : musique, danse, théâtre, jeux, ... Elle se définit autour de quatre valeurs incontournables qui sont : le caractère festif, la mutualisation des énergies, la modicité des tarifs et la valorisation créative de la Bretagne.

Cette année, la 8e édition se déroulera du 14 au 22 mai 2016 dans les communes de Paimpont, Maxent, Plélan le Grand et Concoret. Sur notre commune, le 21 mai, place du Pâtis Vert, se déroulera le "Marché des Saveurs" de 11h00 à 19h00.

## **Patrimoine en marche :**

Les Communes du Patrimoine Rural de Bretagne se rassemblent pour créer un week-end sur mesure afin de faire découvrir leur patrimoine en proposant des animations de qualité qui se veulent avant tout un moment d'échange et de convivialité.

Cette manifestation se déroulera le **samedi 2 juillet**. Au programme : animation et pique-nique au château de Comper avec entrée gratuite pour les habitants de Concoret (sur présentation d'un justificatif). Les écoles pourront bénéficier d'une intervention le vendredi 01 juillet par l'association Couleurs de Bretagne.

## **Animations autour de notre label "Village Etoilé" :**

L'association « **VOYAGER 3 Astronomie** » propose des séances d'observation, principale activité des astronomes, des planètes jusqu'au ciel profond, à l'aide d'instruments nombreux et variés, dont le télescope entièrement informatisé sous la coupole de l'Observatoire Bretagne Atlantique.

Coût de la prestation : 130 €

Une balade nocturne organisée par le CPIE suivie d'une observation du ciel pourrait se dérouler le 15 octobre. Les conditions définitives d'organisation et de prise en charge financière de cette manifestation seront validées lors d'une prochaine réunion.

## **Marché du Solstice (marché de Noël) les 10 et 11 décembre 2016**

Pour la deuxième année consécutive, la commune de Concoret propose d'organiser en partenariat avec l'association Brocéliand' and Co, le marché du Solstice.

La commission PTVA propose d'accorder à l'association Brocéliand' and Co, la mise à disposition gratuite de l'espace de services, les 10 et 11 décembre 2016.

Après débat, le conseil municipal, DECIDE (par un vote à mains levées et à l'unanimité) d'émettre un avis favorable à la participation de la commune aux manifestations précitées.

## **N° 04/03/2016 - DEMANDES DE SUBVENTIONS ET ADHESIONS AUX DIVERS ORGANISMES POUR 2016**

Vu la commission des finances qui s'est réunie en date du 24 février 2016,

Après délibération, le conseil municipal, DECIDE (par un vote à mains levées) d'attribuer les subventions suivantes et d'adhérer aux organismes ci-dessous, au titre de l'année 2016 :

	Décision du CM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
VOYAGES SCOLAIRES avec nuitées	40 € / Enfant	15		
<b>SCOLAIRE</b>				
<b>Art 6574</b>				
Collège Marie Immaculée Mauron	240,00	15		
OGEC Ecole St Laurent Concoret	1 000,00	12		3
Ecole St Laurent Concoret : voyage	520,00	15		
<b>Art 65738</b>				
Collège Mme de Sévigné Mauron	480,00	15		
Collège Brocéliande, Guer	80,00	15		
Ecole du Taureau Bleu Concoret	1 000,00	12		3
Ecole du Taureau Bleu Concoret (voyage)	920,00	15		
Chambre des Métiers du Morbihan	80,00	15		
<b>ASSOCIATIONS</b>				
Union Nationale des Combattants	250,00	14		1
Cadets de Mauron	100,00	15		
CPIE - Forêt de Brocéliande	1 000,00	14		1
Centre de l'imaginaire arthurien M. MEZZALIRA, concerné par cette affaire quitte la salle	1 000,00	12		2
Club du Val aux Fées	150,00	15		
Banque Alimentaire	70,00	15		
ACCA (Piégeurs de Ragondins)	40 € / piégeur	15		
Croq and Mob	700,00	14		1
Restos du Cœur du Morbihan	150,00	15		
Corinne PASDELOUP	0,00	15		
Alcool assistance	50,00	15		
<b>AUTRES ORGANISMES</b>				
<b>Art 6281</b>				
Communes du patrimoine	1 123,50	15		
Association des maires du Morbihan	225,55	15		
Bruded (0,25 € par habitant)	187,25	15		
CAUE (0,33 € par habitant)	242,55	15		
Offices de Tourisme	66,00	15		
Fondation du Patrimoine	50,00	15		
Solidarité Paysans	0,00	15		
Secours catholique	0,00	15		
Ecoute familiale information toxicomanie	0,00	15		
Ligue contre le cancer	0,00	15		
As. rég. des Laryngectomisés et mutilés de la voix	0,00	15		
Asso des paralysés de France	0,00	15		
Union départ. des sapeurs-pompiers du 56	0,00	15		
AFM téléthon Morbihan	0,00	15		
Eau et rivières de Bretagne	0,00	15		
Les enfants de l'arc en ciel	0,00	15		

M. le Maire est autorisé à inscrire les crédits au budget primitif 2016 et à procéder aux mandatements.

**N° 05A/03/2016 - LOCATION ESPACE DE SERVICES**  
**25 ans du Dojo Mauronnais : demande de soutien**

A l'occasion de ses 25 ans, l'association Dojo Mauronnais organise un repas gala le 19 mars 2016 à Concoret. L'association demande au conseil municipal de bien vouloir faire un geste en ce qui concerne le coût de la location de la salle.

Le conseil municipal, DECIDE (par un vote à mains levées et à l'unanimité) de fixer le tarif à 50 € (montant appliqué aux associations communales) pour la location de la salle et de la cuisine.

**N° 05B/03/2016 - LOCATION ESPACE DE SERVICES**  
**Demande de l'association « arbre à Bébés »**

L'association « l'Arbre à Bébé » recherche un local sur la communauté de communes de Mauron pour accueillir des parents et leurs jeunes enfants afin de mettre en place des réunions et des rencontres autour de la parentalité bienveillante sur la Communauté de Communes de Mauron.

L'association demande si la commune de Concoret peut mettre à disposition des locaux. Et si oui, à quelles conditions ?

Après délibération, le conseil municipal, DECIDE (par un vote à mains levées et à l'unanimité) la mise à disposition gratuite du local de la garderie après la réalisation de quelques aménagements. Une convention d'utilisation sera établie entre la commune et l'association.

**N° 05C/03/2016 - LOCATION ESPACE DE SERVICES**  
**Communauté de communes du Porhoët**

L'accueil de loisirs « Planète Jeunes » de la communauté de communes du Porhoët envisage d'organiser un mini camp à Concoret avec le CPIE et la formation pro cirque. Le CPIE ne possède pas de salle adaptée à la pratique de l'atelier cirque.

Le centre de loisirs souhaiterait bénéficier de la salle des fêtes du 04 au 08 avril (de 10 h à 12h30) et demande quelles en seraient les conditions.

Le conseil municipal, DECIDE (par un vote à mains levées et à l'unanimité) de fixer à titre exceptionnel, un forfait de 200 €.

M. le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et autorisé à signer le contrat correspondant.

**N°06/03/2016 - ECOLE DU TAUREAU BLEU : TRAVAUX 2016**

La commission bâtiments en date du 17 février 2016, a étudié les travaux à prévoir pour cette année. M. le Maire présente l'avant-projet des travaux de rénovation des salles de classes :

- Aménagements de sanitaires
- Mise en conformité accessibilité
- Remplacement de la chaudière

Après délibération, le conseil municipal DECIDE (par un vote à mains levées et à l'unanimité) :

- De valider le **programme des travaux** pour 2016
- D'autoriser M. le Maire à déposer un dossier de **demande de subvention** auprès des différents organismes pour ce projet :
  - Conseil Départemental : au titre du PST
  - Etat : dotation exceptionnelle 2016 de soutien à l'investissement public local
- D'autoriser M. le Maire à lancer la **consultation des entreprises**
- D'autoriser M. le Maire à déposer un permis de construire
- D'inscrire la dépense au budget 2016 de la commune en section d'investissement

## **N°07/03/2016 - LOGEMENT COMMUNAL RUE DES CHESNOTS : CHOIX DE L'ARCHITECTE**

Vu la délibération, en date du 13 octobre 2015, engageant le projet de création d'un logement locatif,  
Vu la consultation d'architectes pour une mission complète de maîtrise d'œuvre,  
Considérant que 4 architectes ont répondu à celle-ci, à savoir :

- GUMIAUX et GOMBEAU
- SOLIHA
- Agence C Architecture
- Catherine DANIEL

M. le Maire fait état de la proposition de la commission bâtiments qui s'est réunie, en date du 03 mars 2016.

Après débat, Le conseil municipal, DECIDE (par un vote à mains levées et à l'unanimité) :

- de retenir l'offre de Mme Catherine DANIEL (Atelier d'Architecture, d'Urbanisme et de Paysage)
- d'autoriser M. le Maire à signer le devis correspondant.
- D'inscrire cette dépense au budget communal 2016 en section d'investissement.

## **N°08/03/2016 - EGLISE : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Suite au passage de l'architecte le 15 février dernier, la commune est en attente d'un chiffrage permettant d'estimer le coût des travaux et de solliciter des subventions.

Il serait possible d'avoir des aides auprès de l'état, du département mais également des Communes du Patrimoine Rural de Bretagne.

Afin de ne pas perdre de temps dans la dépose des demandes de subvention, M. Le maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à déposer des dossiers de subventions dans le cadre de la réhabilitation de l'église pour sa réouverture.

Après discussion, le conseil municipal DECIDE (par un vote à mains levées et à l'unanimité) :

- D'autoriser M. le Maire à déposer les dossiers de demande de subventions.

**N°09/03/2016 –COMMERCE MULTI-SERVICES :**  
**CONTRAT DE CESSION DU FONDS DE COMMERCE ET BAIL COMMERCIAL**

Vu la délibération n°01/09/2015 du 15 septembre 2015 autorisant M. le Maire à lancer un appel à candidatures pour la cession du fonds de commerce,

Vu la délibération n°10a/11/2015 du 10 novembre 2015 concernant la candidature de Mme ROBERT,

Vu la délibération n°10b/11/2015 du 10 novembre 2015 autorisant M. le Maire à résilier le contrat de location gérance, avec effet au 15 mai 2016.

Vu la délibération n°07a/01/2016 fixant le prix du loyer du commerce

Vu la délibération n°07b/01/2016 fixant le prix du fonds de commerce

Considérant qu'il y a lieu d'établir un compromis de cession de fonds de commerce avec résiliation préalable de la convention de location-gérance du 30 avril 2012

M. le Maire présente le projet de celui-ci proposé par le cabinet CARCREFF aux membres du conseil municipal,

Le conseil municipal, DECIDE (par un vote à mains levées : 14 Pour et 1 Abstention) :

- De valider le projet présenté,
- D'autoriser M. le Maire à signer le contrat de cession du fonds de commerce et le bail commercial en prenant en compte les conditions suspensives du contrat fourni (Cf. page 6 – Article 13).

**N°10/03/2016 – AGRICULTEURS DU MORBIHAN : VŒU DE SOUTIEN**

Dans le cadre des actions menées par les syndicats agricoles du Morbihan, et d'une manière générale par les agriculteurs de France, pour répondre à la crise majeure que vit l'agriculture française, il est proposé aux élus locaux, par les instances agricoles morbihannaises, de formuler un vœu pour soutenir notre agriculture. Ce vœu sera transmis au 1<sup>er</sup> ministre ainsi qu'au ministre de l'Agriculture et au Président de la Région Bretagne ainsi qu'aux parlementaires morbihannais.

M. le Maire fait lecture du texte de vœu.

Le conseil municipal, DECIDE (par un vote à mains levées et à l'unanimité) de se positionner en faveur du vœu de soutien aux agriculteurs du Morbihan.

**QUESTIONS DIVERSES**

- Fusion communautés de communes : M. le Maire présente au conseil municipal les différents groupes constitués pour étudier les compétences des différentes communautés de communes.
- ERDF : information sur les compteurs Linky.
- Concours Gastounet : Déborah GARCIA et Sarah MULLER se portent volontaires comme membres du jury pour cette année.
- Une réunion concernant la constitution d'un comité de pilotage pour le déroulement du film « Votre commune racontée par ses habitants » de l'association Cinomade est prévue le 19 mars.
- Date du prochain conseil municipal : la séance prévue le 12 avril est avancée à la date du mardi 29 mars.
- M. Philippe VIMAL DU MONTEIL fait part au conseil municipal du concert qui aura lieu le samedi 26 mars, à Concoret en soutien aux réfugiés.